

N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	OBSERVATIONS
1	S'inscrire sur le site : https://vae.gouv.fr/ Et/ou choisir son Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) qui aura pour mission d'effectuer votre étude de faisabilité, la mise en œuvre et le suivi de votre parcours de VAE	Sur le site – Toute l'année	
2	Réaliser votre étude de faisabilité pour clarifier votre projet et construire votre parcours VAE vers la certification professionnelle qui est en lien avec l'expérience que vous souhaitez faire valider	Sur rendez-vous avec votre AAP	<u>Cette étape fait partie de la demande de recevabilité.</u> Selon le résultat de votre étude de faisabilité, votre AAP enverra ou vous-même enverrez votre dossier de demande de recevabilité au certificateur
3	Résultat de la demande de <u>Recevabilité</u>	Réponse transmise sur : => votre espace https://vae.gouv.fr/ => par courrier à votre attention => par mail à l'attention de votre AAP, si vous lui en avez donné l'autorisation dans votre dossier de faisabilité	Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. <i>Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an maximum) si la certification professionnelle n'a pas changé.</i>
4	Ouverture de votre espace personnalisé par le DAVA (<i>Dispositif Académique de Validation des Acquis</i>) de l'académie de Martinique sur https://vae.education.gouv.fr	Dès la décision de recevabilité favorable	<i>Pour vous permettre d'y déposer votre livret d'expériences selon le calendrier indiqué en ligne 7</i> Des frais de jury, vous seront demandés.
5	Renseignez votre livret d'expériences	Sur rendez-vous avec votre AAP ou en autonomie	<i>L'accompagnement par votre AAP, pour renseigner votre livret d'expériences (livret 2), n'est pas obligatoire mais recommandé.</i>
6	Inscrivez-vous d'abord à l'examen : Suivez bien les indications données par le rectorat sur www.ac-martinique.fr (Recherche : Validation des Acquis de l'Expérience), A l'exception du DEES et du DEME	Tous les diplômes sauf DEES et DEME : Du 07 janvier 2026 au 15 janvier 2026 (1ère session 2026) Ou Du 07 septembre 2026 au 15 septembre 2026 (2ème session 2026) DEME : Du 07 janvier 2026 au 15 janvier 2026 (1ère session 2026) DEES : Du 07 septembre 2026 au 15 septembre 2026 (2ème session 2026)	En suivant les indications données par le communiqué du rectorat <u>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.</u>
7	Téléversez votre dossier d'expériences sur votre espace personnel https://vae.education.gouv.fr rubrique « Dépôt du livret 2 »		<u>Le dossier d'expériences (livret 2) en format PDF doit être accompagné de ses annexes et de la confirmation d'inscription à l'examen signée</u> DEME et DEES : Le dossier d'expériences (livret 2) en format PDF doit être accompagné de ses annexes et de la fiche d'inscription
8	Votre AAP ou vous-même (si vous n'avez pas d'AAP) téléversez votre dossier d'expériences sur votre espace personnel France VAE : https://vae.gouv.fr accompagné de votre confirmation d'inscription à l'examen (Voir étape 6) rubrique « Dossier de validation » et du courrier de recevabilité.		Attention : un seul document PDF peut être téléversé <i>Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription.</i> <u>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour le dépôt du livret 2</u> <i>N'hésitez pas à vous faire accompagner par votre AAP</i>
9	Entretien avec le jury	Aux dates et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par les services du rectorat : Février/mars 2026 pour la 1ère session 2026 Ou Octobre/novembre 2026 pour la 2ème session 2026	<i>La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury</i> <i>Ces dates ne concernent que les jurys de la Martinique, pour les jurys hors académie, veuillez-vous référer à votre convocation.</i>
10	Résultat du jury de VAE	Résultat transmis au candidat par les services de la division des examens et concours du rectorat.	<i>Votre AAP vous recevra en entretien conseil « Post VAE » pour analyser vos résultats et pour votre suite de parcours, s'il y a lieu</i>